Vos questions / nos réponses

positif a la morphine suite a la prise de LAMALINE

Par Profil supprimé Postée le 13/01/2017 18:30

Bonjour,

Consommateur de H depuis 15 ans, avec une consso sous control.... arrets obligatoires tout les 2 mois pendant 2 mois.... (sans gros effet de manque)

je subis tous les an des test de dépistage aléatoire par la medecine du travail. auparavant, jamais eu de soucis, meme une fois positif au THC et apres discussion et explication de mes consso, quantité, rytme.... les medecins comprenaient (je vis en milieux clos et isolé 6 mois de l' annee sans drogues, alcool, ni meme sexe a bosser 12H/jours 7j/7.... bref.....) en expliquant cela et que je rentre pour 2 mois et ai envie de me détendre un peu je n ai jamais eu de soucis....

Cette année.... nouveau medecin.... test anti drogue.... why not ??!!!!

résultat POSITIF au opiacés, morphine !!! surpris, je tente de cherche une explication je lui demande si ca se fume, injecte, snif ??? consso passive possible ??

réponse du Doc : inapte 3 mois , vous etes camés , allez a l'hopital en cure !!!!!!!!!! analyse de sang.....

pour montrer ma bonne fois je fais le test sous 4 jours (et non " attendez au moin 1 moi car vous etes camé ")

je retourne voir le doc apres une semaine et lui montre des resultats sanguins négatifs

réponse du doc : je ne discute pas avec les drogués comme vous. au revoir

Aprés consultation de mon généraliste, étonné lui aussi car produit rare semble t il... peu en libre circulation....

je cherche.... réfléchis......

et bim !! la veille, visite du petit frere apres 2h route et un mal de crane.... sa secretaire me dépanne un cachet "efficace" contact le frere qui contact son employée qui avoue m avoir donner de la LAMALINE !!!!!

je recontact le médecin (le méchant) réponse : vous etes un camé
bref
Je suis dans une situation de suspicion peu confortable
etant cadre et moi meme confronté avec mes employés a des probleme d alcoolisme et drogues (parfois des situations vraiment limites) j ai perdus mon seul interlocuteur coté médecine du travail
ayant droit quasi droit de vie et de mort (risque de licenciement) je ne peut pas lui parler de ces problemes au travail
Situation bloquée
si vous avez des conseils d'approche
merci par avance

Mise en ligne le 16/01/2017

Bonjour,

La discussion avec votre médecin du travail semble compliquée et nous comprenons votre désarroi face à sa décision radicale. Faire une analyse sanguine immédiatement était une très bonne idée. Peut-être pourriez-vous réaliser également une analyse d'urine car les opiacés y restent plus longtemps. Cela montrerait que vous n'êtes pas un consommateur régulier.

Dans la mesure où il n'est pas possible de changer de médecin du travail, nous vous encourageons à faire preuve de beaucoup de patience et de sérénité face à ce médecin qui semble fermé à la question des toxiques.

Toutefois, si malgré votre délicate insistance il ne pouvait infléchir sa position, sachez qu'il vous est possible de contester sa décision auprès de l'inspecteur du travail. Nous vous invitons à vous rapprocher de l'inspection du travail de votre département pour connaître en détail la procédure de recours.

Nous vous souhaitons bon courage pour vos démarches.

Cordialement,	
---------------	--